

Conditions générales de vente - General Conditions of Sale

Toutes les ventes conclues par le Vendeur seront régies de manière exclusive par les Conditions Générales de Vente exposées ci-après.

Toute clause ou condition établie par l'Acheteur et divergeant des présentes conditions sera réputée nulle et sans effet. Les conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat ou de vente du cocontractant de la société ROSSI MOTOREDUCTEURS.

1. Offres, commandes et confirmations de commande

1.1. Les devis établis par le Vendeur, qui comprennent la description, les caractéristiques techniques et le prix des marchandises, ne seront en aucun cas considérés comme des propositions de vente juridiquement contraignantes mais comme de simples offres. Les conditions spécifiées dans lesdites offres perdront toute validité trente jours après leur transmission au Client à moins que le Vendeur ne reçoive dans l'intervalle une Commande du Client.

1.2. Toute commande envoyée par l'Acheteur sera réputée constituer une proposition d'achat irrévocable, valable trente jours à compter de la date de sa réception par le Vendeur, sauf extension expresse dudit délai par le Vendeur en tant que de besoin.

1.3. Sur toute commande de l'Acheteur doivent figurer la quantité et la désignation des produits commandés.

1.4. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve par l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles seront par conséquent réputées connues et acceptées dans leur intégralité, sans réserve par les parties.

1.5. Les Commandes de l'Acheteur n'engagent le Vendeur qu'après que ce dernier a envoyé une Confirmation de Commande à l'Acheteur.

1.6. Les informations figurant dans les catalogues, prospectus, tarifs n'engagent aucunement le Vendeur, qui se réserve le droit d'apporter toute modification à ses produits et tarifs. Le Vendeur est par conséquent exclusivement lié par les points figurant sur les Confirmations de Commande.

1.7. Les catalogues du Vendeur ont été réalisés avec la plus grande attention afin de garantir la précision des informations. Toutefois, le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission dans lesdits catalogues, les Parties étant uniquement liées par les Commandes et les Confirmations de Commande ainsi que par les présentes Conditions Générales de Vente.

2. Conclusion du contrat

2.1. Le contrat de vente n'est réputé conclu qu'après son acceptation expresse par le Vendeur sous la forme d'une Confirmation de Commande établie par celui-ci.

3. Prix

3.1. Les prix contractuels sont ceux figurant sur la Confirmation de Commande et s'entendent départ usine (EXW) conformément aux Incoterms (International Commerce Terms).

3.2. Toute modification du contrat requise par l'Acheteur postérieurement à sa conclusion est nulle et non avenue si elle n'a pas été acceptée expressément par écrit par le Vendeur avec, s'il y a lieu, les nouvelles conditions de livraison, les nouveaux prix et les nouvelles conditions de règlement.

3.3. Les Prix indiqués dans la Confirmation de Commande sont susceptibles de modification par le Vendeur à la date de livraison conformément à la clause de « Révision des Prix » figurant sur le Devis initial du Vendeur ou sur la Confirmation de Commande.

4. Dates de livraison

4.1. Les délais de livraison spécifiés sur la Confirmation de Commande sont à titre indicatif, le Vendeur s'engageant toutefois à faire son possible pour respecter lesdits délais.

4.2. En tout état de cause et compte tenu du caractère indicatif des délais de livraison, le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable de préjudices directs ou indirects subis par l'Acheteur du fait d'un retard de livraison.

4.3. Le Vendeur est en droit de reporter la date de livraison ou de suspendre la livraison des marchandises objets du contrat à son entière discrétion :

a) si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de règlement convenues ou accuse un retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles (telles que l'envoi d'acomptes, la constitution de garanties, l'émission et la production de titres de crédits et autres opérations financières), y compris des obligations contractuelles nées de relations antérieures avec le Vendeur ;

b) dans les cas de force majeure et circonstances similaires, tels que notamment les grèves, lock-out, débrayages, épidémies, guerres, réquisitions, incendies, inondations, incidents industriels et arrêts de production et/ou retards de transport, coupure générale ou insuffisance de l'alimentation en énergie et tout autre événement non imputable au Vendeur ou à ses fournisseurs ;

c) si l'Acheteur ne fournit pas au Vendeur en temps voulu toute information nécessaire à la fourniture et/ou tout matériel qu'il s'est engagé à fournir ;

d) en cas de modification de la Commande, même si lesdites modifications ont été acceptées par le Vendeur ;

e) en cas de difficultés d'approvisionnement en matières premières.

En cas de suspension des livraisons ou d'allongement des délais de livraison dont l'origine est imputable à l'Acheteur, à quelque titre que ce soit, (tels que les cas spé-

All sales entered into by the Vendor are to be governed exclusively by the following General Conditions of Sale.

Any clause or condition drawn up by the Buyer shall become null and void if found to be in conflict with the following conditions. Following general conditions of sale will prevail on any purchasing or sale conditions of the other party of ROSSI MOTOREDUCTEURS company.

1. Quotes, orders and order acknowledgements

1.1. Estimates issued by the Vendor, including the description, technical features and prices of the goods shall not in any case be considered as a binding sales agreement, but rather a quote. The conditions set forth in said quote shall lose all validity and effect thirty days from the time they are transmitted to the Customer, unless the Vendor receives an Order from the Customer in the meantime.

1.2. Any order sent by the Buyer shall be understood as an irrevocable purchase proposal, which shall be valid for 30 days, from the date it was received by the Vendor, unless said term is explicitly extended by the latter from time to time.

1.3. The Buyer's Order must include indication of the quantity and name of the products required.

1.4. The mere sending of the Order by the Buyer shall imply that the Buyer has read and is familiar with all these General Conditions of Sale, which shall consequently be fully accepted unconditionally and without restriction by the Parties.

1.5. Buyer's Orders only become binding for the Vendor after the latter has sent an Order Acknowledgement to the Buyer.

1.6. Information provided in catalogues, schedules and price-lists is not binding for the Vendor, which reserves the right to make any modification whatever to its products and to prices thereof in view of which, the Vendor is to be considered bound only by such details as appear in the relative Order Acknowledgements

1.7. The Vendor's catalogues have been drawn up with the utmost attention in order to ensure the accuracy of information, however, the Vendor declines responsibility for any errors or omissions contained in the same, as the Parties are only bound by the contents of Orders, Order Acknowledgements and these General Conditions of Sale.

2. Conclusion of the contract

2.1. The contract of sale shall only be considered as concluded with the Vendor's explicit acceptance thereof by means of the Order Acknowledgement issued by the Vendor.

3. Prices

3.1. The contract prices are those set forth in the Order Acknowledgement, and are to be considered as being for merchandise made ready by the Vendor "ex-works" (EXW), according to Incoterms (International Commerce Terms).

3.2. Any amendment to the contract requested by the Buyer after its conclusion shall be null and void unless accepted in writing by the Vendor, specifying new terms of delivery, prices and terms of payment where applicable.

3.3. Prices as stated in the Order Acknowledgement may be subject to possible variation by the Vendor at the time of delivery, in compliance with the "Price review" clause on the Vendor's initial Estimate or on the Order Acknowledgement.

4. Delivery dates

4.1. The terms of delivery stated on the Order Acknowledgement are indicative, without prejudice to the Vendor's undertaking to observe the same as far as possible.

4.2. In any event, given the indicative nature of the terms of delivery, the Vendor shall in no circumstances be held responsible for any direct or indirect damage to the Buyer on account of late delivery.

4.3. The Vendor is entitled to postpone the delivery deadline or suspend the delivery of the contractual material, at its unchallengeable discretion:

a) should the Buyer fail to observe the conditions of payment established or be late in fulfilling its contractual obligations (such as, by way of a non-limiting example, the sending of advances, granting of guarantees, issue and presentation of credit instruments and other financial fulfilments) including those relating to previous relations with the Vendor;

b) force majeure and like instances, such as, by way of a non-limiting example strikes, lock-outs or abstention from labour, epidemic, war, requisition, fire, flood, processing incidents and stoppages and/or delays in transportation, blackout or inadequacy of power supplies and any other event that cannot be attributed to the Vendor or its suppliers;

c) failure on the part of the Buyer to provide the Vendor, in good time, with any information it has undertaken to provide and necessary for the supply and/or materials to be delivered.

d) when amendments are made to the Order, even with the Vendor's acceptance;

e) in the event of difficulties in procurement of raw materials.

In cases in which suspension of supplies or extension in delivery deadlines are due to causes that can be referred in any way to the Buyer (such as, by way of a non limiting example, those cases set forth in the previous paragraph under points a, c and d),

cifiés dans le paragraphe précédent, aux points a, c et d), le Vendeur sera en droit d'exiger une réparation de la part de l'Acheteur au titre des préjudices subis.

4.4. Un retard de livraison n'autorise en aucun cas l'Acheteur à réclamer des dommages et intérêts.

5. Suspension ou annulation de commandes

5.1. En cas de suspension ou d'annulation de commandes par l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de facturer à l'Acheteur :

- les coûts de pièces et main-d'œuvre calculés au pro rata de l'avancement de la commande. La marchandise reste dans ce cas à la disposition de l'Acheteur.
- les surcoûts occasionnés pour le Vendeur du fait du manquement de l'Acheteur à honorer ses engagements, outre une indemnité correspondant à 20 % de la différence entre le montant total de la commande et le montant défini au point a).

6. Livraisons

6.1. En règle générale, la livraison s'entend départ usine du Vendeur (EXW).

6.2. En particulier, la livraison est réputée effectuée à tous effets à l'envoi d'une notification (qui peut simplement prendre la forme d'une facture) spécifiant que la marchandise est disponible pour des essais (s'il y a lieu) ou pour prise de livraison par l'Acheteur, ou encore que la marchandise a été remise à une société de transport.

6.3. Dès réception de la notification indiquant que les marchandises sont mises à disposition, l'Acheteur est tenu d'indiquer rapidement le nom de la société de transport qu'il a éventuellement chargée de prendre livraison des marchandises. Il lui incombe également de souscrire une assurance transport.

6.4. En cas de retard dans la prise de livraison de la marchandise mise à disposition par le Vendeur, pour toute raison indépendante de la volonté du Vendeur, la marchandise sera réputée livrée, avec les conséquences suivantes, huit jours après notification de la date de mise à disposition :

- le Vendeur sera en droit d'établir la facture correspondante et d'en exiger le règlement selon les modalités fixées ;
- le Vendeur peut emballer, transporter ou stocker le matériel aux frais de l'Acheteur sans préjudice de son droit à dommages et intérêts au titre des préjudices subis, en ce compris les coûts d'entreposage, de conservation et de stockage des marchandises.

7. Règlement

7.1. Les règlements doivent être effectués au domicile du Vendeur selon les conditions convenues ; tout règlement effectué en un lieu ou d'une manière autres que ceux précités, est réputé non valable et n'a par conséquent aucun effet libératoire pour l'Acheteur.

7.2. En cas de retard de paiement par rapport aux échéances convenues, le Vendeur sera en droit d'appliquer des pénalités de retard conformément à la Loi L.M.E. de 2008.

7.3. Une réclamation ou un litige n'habilite pas l'Acheteur à suspendre ou retarder le paiement des factures.

7.4. L'émission de lettres de change, reconnaissances de dette, traites, chèques ou toute autre forme de paiement ou de titres de garantie n'entraîne en rien une modification du contrat ou de l'une quelconque des clauses contractuelles (en particulier, elle ne change pas le lieu de juridiction en cas de litige) et sera exclusivement considérée comme visant à faciliter la définition de la relation, sans avoir aucun effet de novation.

7.5. Les éventuels paiements anticipés au bénéfice du Vendeur ne produiront pas d'intérêts.

8. Expédition

8.1. Toutes les opérations liées au transport, à l'assurance, aux douanes et taxes, à la manutention et à la livraison sont à la charge, aux frais et aux risques de l'Acheteur, à qui il incombe de vérifier la marchandise à son arrivée et de porter éventuellement réclamation directement auprès de la société de transport, même si les marchandises ont été expédiées franco de port.

8.2. En cas d'expédition à l'aide des moyens de transport du Vendeur, la marchandise est, dans le meilleur des cas, expédiée départ usine, sous l'entière responsabilité de l'Acheteur.

9. Réclamations

9.1. Toute réclamation ou contestation de la part de l'Acheteur en rapport avec la marchandise fournie doit être adressée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège du Vendeur dans les 20 jours ouvrés suivant la date de livraison de la marchandise et conformément aux instructions figurant sur le site web du Vendeur, à l'adresse www.rossi.com.

9.2. En cas de réclamations pour manquants ou au motif que les marchandises ont été forcées, l'Acheteur doit en informer par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, la société de transport dès réception des marchandises.

10. Garantie

10.1. Le Vendeur garantit le bon fonctionnement des produits standard Rossi figurant dans les catalogues en vigueur à la date de conclusion du contrat et vendus à des clients directs ou des clients de distributeurs certifiés ISO 9000, pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la date d'expédition, pour les produits fonctionnant en 2 x 8. Pour les produits fonctionnant en 3 x 8, la garantie est de 2 ans.

Les accessoires achetés sur le marché (tels que les joints, les socles et les moteurs) sont

the Vendor shall be entitled to claim compensation from the Buyer for the damage suffered.

4.4 Delayed delivery shall not in any case entitle the Buyer to claim for compensation for damage.

5. Suspended or cancelled orders

5.1. In the event of the Buyer's suspending or cancelling an order, the Vendor reserves the right to invoice the Buyer in respect of:

- the cost, calculated pro-rata, of materials utilized and of work accomplished in filling the order thus far. The merchandise in this instance remaining at the Buyer's disposal;
- increased expenditure ensuing to the Vendor from the Buyer's failure to settle, in addition to 20% of the difference between the order sum-total and the amount previously arrived at by the application of point a).

6. Deliveries

6.1. Delivery is usually understood as ex-works (EXW) at the Vendor's premise.

6.2. Specifically, delivery may be said to have taken place, to all intents and purposes, with the sending of notice (which may simply take the form of an invoice) either to the effect that merchandise is available for testing (where applicable) or for collection by the Buyer, or to the effect that it has been handed over to the freight company.

6.3. Once notice has been received that the goods are ready, the Buyer must swiftly indicate the name of the freight company, when appointed by the same, which will collect the goods. The Buyer must also arrange insurance cover for transportation.

6.4. In case of the late collection of merchandise made ready by the Vendor for any reason whatsoever not attributable to lack of goodwill on the part of the Vendor, once eight days have elapsed from the time notification was given that the goods were ready for collection, they shall be considered delivered, with the following consequences:

- the Vendor shall be entitled to issue the relative invoice and claim fulfilment of the terms of payment established;
- the Vendor may package, transport or store the material at the Buyer's expense, without prejudice to its right to claim for any damage suffered, including the costs for warehousing, keeping and storage of the goods.

7. Payment

7.1. Payments must be remitted to the Vendor's place of business, and made in accordance with such conditions as are agreed; any remittance made at location or in manner differing therefrom, may not be deemed valid and shall consequently not have a redeeming effect for the Buyer.

7.2. In the event of late payment at the agreed deadlines, the Vendor shall be entitled to charge penalty interest pursuant to Law L.M.E. of 2008.

7.3. Any claims or disputes give no right to the Buyer to suspend or delay the payment of invoices.

7.4. The issue of bills of exchange, IOUs, drafts, cheques or any other form of payment or guarantee shall not cause any amendment to the contract or any of the contract clauses (specifically, it shall not change the place of jurisdiction in the case of a dispute) and shall be exclusively considered as aimed at facilitating the definition of the relationship, without having any novation effect.

7.5. Advance payment to the Vendor shall always be non-interest bearing.

8. Freightforwarding

8.1. All transactions regarding transport, insurance, customs and excise, handling, and delivery are at the care, expense and risk of the Buyer, whose responsibility it is both to check the merchandise upon arrival and to make any claim against the freight company by direct approach, even where merchandise has been dispatched carriage-paid.

8.2. In those cases where the Vendor's transport facilities are utilized for shipping merchandise, the latter is to be dispatched, ex-works at best, with the Buyer duly assuming total responsibility thereof.

9. Claims

9.1. Any claim or contestation on the part of the Buyer with regard to merchandise supplied, must be forwarded in writing by registered letter with advice of delivery to the Vendor within 20 working days of the date of delivery of the goods and sent to the Vendor's registered offices, following the instructions contained in Vendor's website www.rossi.com.

9.2. In the event of claims for tampering with or shortage of goods, the Buyer shall promptly notify the freight company in writing by registered letter with advice of delivery at the time the goods are received.

10. Warranty

10.1. The Vendor guarantees the good operation of the standard Rossi products of the catalogues effective at the moment of the contract and sold to direct customers and customers of authorized ISO 9000 certified distributors for 3 (three) years from the date of their dispatch for products operating in two shifts.

For products operating in 3 shifts, a 2 year warranty will be applied.

garantis un an.

10.2. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, à la seule appréciation du Vendeur, des pièces expédiées franco de port à une adresse spécifiée par le Vendeur et présentant des vices de matière ou de fabrication reconnus par le Vendeur. Les pièces remplacées demeurent la propriété du Vendeur.

10.3 La garantie ne couvre pas les pièces d'usure (telles que les bagues d'étanchéité).

10.4. La garantie ne prévoit aucune autre forme d'indemnisation ; il ne peut non plus être question de dommages et intérêts en réparation de quelque dommage que ce soit, direct ou indirect (y compris subi par des tiers), même en cas d'interruption temporaire d'usage des marchandises achetées. L'examen des défauts et de leurs causes doit être effectué par le Vendeur dans l'un de ses établissements.

10.5. Les coûts d'intervention extérieure du personnel du Vendeur (tels que la main-d'œuvre pour le démontage, le réassemblage et le transport, ainsi que les frais de vie) sont refacturables à l'Acheteur même si le droit à réparation au titre de la garantie a été reconnu. Seuls restent à la charge du Vendeur les coûts des pièces de remplacement ainsi que les coûts de main-d'œuvre liés audit remplacement.

10.6. Sont exclus de la garantie les produits incorrectement ou négligemment choisis (notamment en termes de taux d'utilisation, de durée d'utilisation journalière, de charges radiales, etc.), incorrectement ou négligemment stockés ou installés (protection contre les intempéries, les irradiations et la pollution, lubrifiants) ou incorrectement ou négligemment utilisés ou entretenus, c'est-à-dire d'une manière non conforme aux instructions du Vendeur, ou encore entièrement ou partiellement modifiés, réparés ou désassemblés (voir « Instructions d'installation et d'entretien réducteurs et motoréducteurs UT.D 045 » consultables et téléchargeables sur notre site web www.rossi.com).

10.7 La garantie exclut également les dommages et/ou vices et/ou anomalies résultant de composants externes (tels que accouplements, pinions, poulies, moteur pour motoréducteurs sans moteur, etc.) ou de leur montage incorrect.

10.8. La garantie visée au présent article 10 remplace et exclut toute autre forme de garantie même légale.

10.9. La non-exécution par l'Acheteur de ne serait-ce qu'une des obligations contractuelles, notamment concernant les conditions de paiement, a pour effet d'annuler la garantie visée dans le présent article.

10.10. Toute réparation, au titre ou non de la garantie, doit être demandée par écrit par l'Acheteur au Vendeur selon les instructions figurant sur le site web du Vendeur, à l'adresse www.rossi.com.

10.11 Pour les pièces remplacées ou réparées, et pour ces pièces uniquement, la période de garantie recommence à courir pour une durée de trois mois après achèvement de l'opération de remplacement ou de réparation.

11. Responsabilité

11.1 Dans l'hypothèse où la responsabilité du Vendeur serait engagée du fait de produits défectueux, l'indemnisation ne pourra en aucun cas dépasser le prix d'achat desdits produits défectueux.

11.2 Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de préjudices indirects tels que la perte de clientèle, de chiffre d'affaires, d'exploitation ou de bénéfices, ou une atteinte à son image de marque ou tout autre préjudice subi par l'Acheteur par suite d'une action intentée par des tiers.

11.3. Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si les vices des produits sont dus notamment à :

- a) une utilisation inadaptée, incorrecte ou excessive ;
- b) une maintenance inadaptée, incorrecte ou insuffisante ;
- c) une utilisation du produit qui est inhabituelle ou contraire aux recommandations du Vendeur ou, en tout état de cause, différente de l'usage auquel le produit est destiné ;
- d) une utilisation du produit avec des composants qui ne sont pas d'origine ;
- e) un stockage inadapté ;
- f) une modification, une réparation ou un désassemblage réalisé par l'Acheteur.

12. Droit applicable, juridiction et attribution de compétence

12.1. Tout litige relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent contrat sera soumis au Droit français. Il est fait attribution de juridiction exclusive aux juridictions françaises et il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux de Lyon, à l'exclusion explicite de tout autre tribunal.

13. Réserve de propriété. Indemnité

13.1. Les marchandises objets de la présente vente sont la propriété du Vendeur. Le transfert de propriété en faveur de l'Acheteur intervient au règlement par l'Acheteur de l'intégralité du prix convenu.

13.2. Le non-paiement dans les délais impartis de ne serait-ce qu'un versement partiel correspondant à plus d'un huitième du prix de vente ou le non-paiement de deux versements partiels, quel qu'en soit le montant, conformément aux modalités convenues, entraînera automatiquement la déchéance du terme et autorisera le Vendeur à exiger le paiement immédiat, en un seul versement, de l'intégralité du montant restant dû.

13.3. Par ailleurs, le Vendeur pourra, s'il le préfère, considérer le contrat comme résolu de droit et, à cet effet, obtenir la restitution immédiate du matériel livré, retenir à titre d'indemnisation tous les versements effectués et exiger le paiement des versements

For the accessories purchased on the market (such as, by way of a non-limiting example, joints, baseplates, and motors) the warranty shall have a one-year duration.

10.2. The warranty is limited to repair or replacement of parts at the Vendor's unchallengeable discretion, forwarded carriage-paid to an address specified by the Vendor, which show recognizable defects due to defective materials or manufacturing. The parts replaced remain property of the Vendor.

10.3. The warranty does not cover parts that are subject to natural wear or deterioration (such as, by way of a non-limiting example, seal rings).

10.4. No other compensation of any kind is envisaged by the warranty, neither can there be any question of claims for damages of any kind, direct or indirect, (including by third parties), even in respect of temporarily suspended use of the merchandise purchased. Examination of such defects and the causes thereof is to be carried out at one of the Vendor's factories, by the Vendor.

10.5 Expenses relating to operations (such as, for example, labour, dismantling, reassembly, transport, board and lodgings) by the Vendor's personnel to outside locations for the purpose, are chargeable to the Buyer, even in case the right to repairs under warranty has been acknowledged. The Vendor will be chargeable only for the costs of replaced parts and the time needed to replace them.

10.6. The warranty ceases to be effective for products chosen (specifically, as a non-limiting example, in relation to: service factor, daily lifetime, radial loads, etc.), stored, installed (protection from bad weather, irradiation and pollution, lubricants) utilized or maintained in a negligent or improper manner, i.e. not in accordance to the Vendor's instructions, or modified and/or repaired in any way whatsoever, or entirely or partially disassembled (see "Installation and Maintenance Instructions for gear reducers and gearmotors. UT.D 045" which can be consulted on and downloaded from our website www.rossi.com).

10.7. The warranty also excludes damages and/or defects and/or abnormalities deriving from external components (such as, by way of a non-limiting example, couplings, pinions, pulleys, motor for gearmotors without motor, etc.) or their wrong assembly.

10.8. The warranty mentioned in article 10 replaces and excludes any other form of warranty, even legal.

10.9. The Buyer's entitlement to the warranty mentioned in this article shall be null and void in the case of non-performance of even just one of the contractual obligations assumed, specifically as regards the conditions of payment.

10.10. Any repairs under warranty and/or not under warranty are to be required in writing by the Buyer to the Vendor, following the instructions contained in Vendor's website www.rossi.com.

10.11. For replaced or repaired parts and for these alone, the warranty period recommences and expires three months after the conclusion of the replacement or repair operation.

11. Liability

11.1. Should the Vendor be liable for faulty products, the compensation shall not in any case exceed the purchase price of the same faulty products.

11.2. The Vendor shall not in any case be liable for indirect damage such as, for example, loss of clientele, turnover, production, profit, image or any damage to the Buyer for any action taken against it by third parties.

11.3. The Vendor shall not in any case be liable when product defects are due, by way of a non-limiting example, to:

- a) improper, incorrect or excessive use;
- b) improper, incorrect or inadequate maintenance
- c) product use that is unusual or contrary to the Vendor's warnings or, in any case, different to its intended use;
- d) use of product with non-original components;
- e) improper conservation;
- f) a modification, repair or disassembly realized by the Buyer.

12. Applicable law, jurisdiction and place of jurisdiction

12.1. Any dispute concerning the stipulation, validity, interpretation, execution and termination of this agreement shall be governed by French Law and the court of Lyon shall have sole jurisdiction, with the exclusive jurisdiction of the French judge, with the explicit exclusion of any other court.

13. Proprietorship of goods. Indemnity

13.1. The property of the goods forming the subject of this sale is of the Vendor and shall be transferred to the Buyer only upon full payment of the agreed price by the Buyer.

13.2. Non-payment within the established terms of even just one instalment amounting to over one eighth of the sale price or non-payment of two instalments regardless of the sum of the same, according to the agreed terms, shall automatically invalidate the Buyers' acceleration clause, with the Vendor consequently being entitled to full and immediate payment, in a single settlement of the full residual credit.

13.3. Furthermore, when preferred by the Vendor, it shall be entitled to terminate the agreement and consequently obtain immediate return of the material delivered, withhold as indemnity, all the installments paid and demand payment of the instalments

échus et de 3/5 (trois cinquièmes) des versements à échoir, sans préjudice de son droit à réparation de dommages supplémentaires, après simple lettre de mise en demeure adressée par le Vendeur.

14. Confidentialité et devoir de réserve. Peine contractuelle.

14.1. L'Acheteur est tenu de traiter de manière strictement confidentielle les informations techniques et commerciales qu'il reçoit du Vendeur dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

14.2. S'agissant desdites informations, l'Acheteur est tenu, même après l'exécution de ce contrat, de :

- les conserver avec la plus grande diligence et dans la plus grande confidentialité et de les retourner au Vendeur sur demande de celui-ci ;

- ne pas les reproduire, photocopier, transmettre ou révéler à des tiers, sauf dans les limites explicitement autorisées par écrit par le Vendeur ;

- ne pas déposer des demandes de brevets et de modèles ;

- ne pas produire ou faire produire, ou fournir à des tiers, pour quelque raison que ce soit, de manière directe ou indirecte, des produits utilisant les informations techniques précitées ;

- imposer et garantir le respect des obligations résultant du présent article à toute personne coopérant sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, avec ledit Acheteur et de ce fait également aux partenaires, employés, professionnels, consultants, sous-traitants et, en tout état de cause, à quiconque susceptible d'avoir accès directement ou indirectement aux informations transmises par le Vendeur à l'Acheteur.

14.3. En cas de violation de l'obligation de réserve et de confidentialité visée dans le présent article, l'Acheteur sera tenu de verser au Vendeur, à titre d'indemnité, un montant équivalant à 10 % des marchandises achetées au cours de l'année civile, montant dont la conformité avec la valeur globale des intérêts prévus par les Parties a été préalablement évaluée et acceptée.

Il va de soi que le versement d'une telle pénalité n'affecte en aucun cas le droit du Vendeur à obtenir réparation pour tout autre préjudice subi.

15. Forme du contrat

15.1. Le présent contrat constitue l'unique base de négociation pour la définition des rapports entre les Parties.

15.2. Tout accord visant à déroger à, modifier et/ou compléter les présentes Conditions Générales de Vente doit être expressément stipulé et prouvé par écrit.

15.3. L'Acheteur reconnaît, par les présentes, avoir reçu et examiné avec attention la documentation technique sur le matériel acheté, fournie par le Vendeur dans les langues officielles principales de l'Union Européenne et, si prévu par la siège, en français, pour le matériau acheté.

L'Acheteur peut également demander au Vendeur de fournir un exemplaire de ladite documentation technique en italien, anglais, allemand ou espagnol.

16. Version faisant foi

16.1. Le présent contrat a été rédigé en français et en anglais.

16.2. En cas de divergences ou de doute quant à l'interprétation du contrat ou de la documentation technique mentionnée dans l'article précédent, les Parties déclarent par la présente que c'est la version française qui fait foi.

17. Clause de nullité partielle

17.1. Les Parties conviennent explicitement par les présentes que l'invalidité d'une ou plusieurs dispositions du présent contrat n'affecte en rien la validité du contrat dans son ensemble.

L'Acheteur

Les Parties déclarent par la présente avoir négocié, lu attentivement, et approuver sans réserve les clauses suivantes des présentes Conditions Générales de Vente :

1. exclusion de la responsabilité du Vendeur dans la préparation des catalogues ;
2. conclusion du contrat ;
3. exonération de responsabilité en cas de retard de livraison ; droit du Vendeur à suspendre les livraisons ; renonciation de l'Acheteur à résilier le contrat et à exiger des dommages et intérêts en cas de retard du Vendeur dans l'exécution de ses obligations ;
4. recours en cas de suspension ou d'annulation de commandes ;
5. renonciation à suspendre ou reporter les paiements ; pénalité contractuelle ;
6. délai de réclamation et déchéance du terme ;
7. garantie ; discipline et limitations ;
8. droit applicable, juridiction et attribution de compétence ;
9. réserve de propriété et indemnité ;
10. obligation de réserve et de confidentialité, pénalité contractuelle.

L'Acheteur

Noter que les Conditions Générales de Vente ci-dessus peuvent être consultées et téléchargées sur notre site web à l'adresse suivante : www.rossi.com.

expired and 3/5 (three fifths) of those yet to expire, without prejudice to compensation for further damage, upon simple legal notice addressed by the Vendor.

14. Confidentiality and secrecy obligation. Penalty clause

14.1. The Buyer is obliged to observe the utmost confidentiality as regards all technical and commercial information received from the Vendor in execution of this contract.

14.2. In relation to such information, even after the execution of this agreement, the Buyer is obliged to:

- keep it with the utmost diligence and confidentiality and return it to the Vendor, when requested to do so;

- refrain from reproducing, copying, transmitting or revealing it to third parties, unless within the limits explicitly authorised in writing by the Vendor;

- refrain from applying for patents and patterns;

- refrain from producing or having third parties produce, or providing third parties with, for any reason, directly or indirectly, products using the above technical information;

- to impose and guarantee observance of the obligations deriving from this article on any subject cooperating with the same Buyer, directly or indirectly, in any form and in any case, and therefore also partners, employees, professionals, consultants, sub-suppliers and, in any case, whoever may directly or indirectly become privy to the information passed on by the Vendor to the Buyer.

14.3. In the event of violation of the confidentiality and secrecy obligation set forth in this article, the Buyer shall be obliged to pay the Vendor, as a penalty, the amount equal to 10% of the goods purchased in a solar year, whose congruence in relation to the total interests shared by the Parties has been previously assessed and accepted.

This shall, naturally, not affect the Vendor's right to obtain compensation for any further damage suffered.

15. Form of the agreement

15.1. This agreement represents the only negotiation instrument governing relations between the Parties.

15.2. Any agreements to derogate, amend and/or supplement these General Conditions of Sale shall be stipulated and proven in writing.

15.3. The Buyer hereby agrees to have received and carefully examined the technical documentation provided by the Vendor, drawn up in the main official languages of the European Union, and, if foreseen by the headquarters, in French, regarding the material acquired.

The Buyer may also ask the Vendor to provide a copy of said technical documentation in one language of its choice of either Italian, English, German or Spanish.

16. Applicable version

16.1. This agreement has been drawn up in French and English.

16.2. In the event of conflicts or doubts with regard to the interpretation of the agreement or the technical documentation mentioned in the previous article, the Parties hereby declare that the French version shall prevail.

17. Invalid clauses

17.1. The Parties hereby explicitly agree that the invalidity of one or more provisions of this agreement shall not affect the validity of the agreement as a whole.

The Buyer

Pursuant to article 1341, subsection 2 of the Italian Civil Code, the Parties hereby declare to have negotiated, carefully read and consequently to unconditionally approve the following clauses of these General Conditions of Sale:

1. exclusion of the Vendor's responsibility in the preparation of catalogues;
2. conclusion of the agreement;
3. exoneration from responsibility for late delivery; Vendor's right to suspend delivery; Buyer's renunciation of termination of contract and damage compensation for delay in performance by the Vendor;
4. solution for suspension or cancellation of orders;
5. renunciation to suspend or delay payment; penalty clause;
6. term for complaints and expiry;
7. warranty; discipline and limitations;
8. applicable law, jurisdiction, and place of jurisdiction;
9. proprietorship and indemnity;
10. confidentiality and secrecy obligation; penalty clause.

The Buyer

Please note that the above mentioned General Conditions of Sale can be consulted on and downloaded from our website www.rossi.com.